

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 1^{er} FEVRIER 2024

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Florent TISSIER, Madame Nathalie BUCHILLET, Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Marie-Claire BERHIER, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY, Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Mickaël SARRAZIN.

Excusés :

Monsieur Alain MALBEC qui a donné pouvoir à Madame Sylviane BONNOT.
Monsieur Patrick PROTHIAU qui a donné pouvoir à Madame Nathalie BUCHILLET.
Messieurs Jean-Pierre BERTRAND et Benoît HUGUES.

Absents :

Messieurs David BORDES et Christophe BOYER

Secrétaire : Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 janvier 2024 s'est réuni en session ordinaire le jeudi 1^{er} février 2024 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la réunion du jeudi 07 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

- Zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 07 décembre 2023, a procédé à la prédéfinition de ces zones et qu'une consultation a été lancée afin que la population puisse faire part de ses observations sur la période du 15 au 31 janvier 2024.

Le Conseil Municipal prend acte des remarques faites lors de cette consultation et arrête les zones susceptibles de recevoir ces énergies renouvelables.
Une cartographie sera établie afin de les recenser géographiquement.

- Demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subvention au titre de la DETR doivent parvenir aux services préfectoraux, sous forme dématérialisée, avant le 29 février prochain.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- détermine comme projet faisant l'objet de cette demande de subvention l'aménagement d'un parcours de santé sentier et de deux pontons au Lac du Rousset,
- approuve le coût global des travaux et le plan de financement,
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne sera pas obtenue au titre des subventions,
- autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à ces opérations.

- Plan local d'urbanisme intercommunal

Monsieur le Maire rappelle la teneur du mail transmis par la Communauté de Communes Le Grand Charolais au sujet du projet de PLUi (lequel a été adressé à chaque membre du Conseil Municipal).

Considérant l'importance de ce dossier mais intégrant que ce projet n'est pas définitif, le Conseil Municipal décide qu'une consultation sera lancée auprès des habitants de la commune afin que chacun puisse exprimer toutes les remarques qu'il juge utiles sur le zonage, les éléments du patrimoine, les différentes prescriptions, l'exactitude des zones notamment constructibles, agricoles, etc.

Cette consultation sera portée à la connaissance de tous via :

- le site internet de la commune
- et un document émanant de Monsieur le Maire et de Madame le Maire délégué du Rousset qui sera distribué dans les boîtes aux lettres de tous les foyers de la commune.

- Tarif pour la redevance assainissement

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que le prix du mètre cube d'eau consommé (en vue de sa facturation par la SAUR et de la perception de la redevance d'assainissement qui en découle) a été fixé précédemment, pour l'année 2023, à 0.93 euros H.T. le mètre cube d'eau consommé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe ce tarif à 1.00 euro H.T. pour 2024.

- Mission de contrôle SPS pour la chapelle de Saint Quentin

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre des travaux de la chapelle de Saint Quentin, il convient de se prononcer sur le choix d'un cabinet pouvant mener à bien la mission de coordination sécurité protection de la santé.

Cette dernière vise, pour tout chantier de bâtiment où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants, à prévenir les risques issus de leur coactivité et à prévoir l'utilisation de moyens communs.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des deux propositions reçues, à l'unanimité :

- retient la proposition de AC ENVIRONNEMENT qui s'établit à 2 286 euros T.T.C.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette mission.

- Etude de devis

Monsieur le Maire indique avoir reçu de Madame la Directrice de l'école du Rousset-Marizy un document prévisionnel budgétaire pour un voyage à Paris à destination de la classe de cours élémentaire – cours moyen.

Le montant total de ce voyage serait de 1 486.00 euros (soit environ 87 euros par enfant).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour une prise en charge à hauteur de 500 euros qui sera versée sous la forme d'une subvention de la Commune à la Coopérative Scolaire.

- Fongibilité des crédits en M 57

Dans le cadre de la nouvelle norme comptable M57, le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des dépenses de personnel) dans la limite maximale de 7.50 % du montant des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme ce choix pour l'année 2024.

- Subvention Coopérative Scolaire

Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité de l'école, cette dernière doit se doter d'une alarme.

Afin de participer financièrement à cet achat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à la Coopérative Scolaire, une subvention de 500 euros.

- Regroupement pédagogique intercommunal

Monsieur le Maire fait part des dernières informations liées à ce dossier et indique donc que le dialogue se poursuit avec les élus de La Guiche.

- Questions et informations diverses

- Don pour la Chapelle de Saint Quentin,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le don de l'Association de Sauvegarde de la Chapelle de Saint Quentin et l'en remercie.

Ce dernier, d'un montant de 2 850.00 euros, va participer aux frais de diagnostic de l'équipe pluridisciplinaire animée par l'architecte, Monsieur Edouard DE VIMAL

- Point sur les travaux de voirie 2024,

Madame Sylviane Bonnot rapporte qu'elle se rendra ce vendredi 2 février, à Paray Le Monial, pour une réunion de la commission voirie.

Le service voirie de la Communauté de Communes Le Grand Charolais a, par ailleurs, chiffré le montant des travaux initialement retenus par la commune qui s'élève à 95 851.92 euros H.T. (installation de chantier comprise).

Ces travaux feront l'objet d'un nouvel arbitrage lors de la réunion de secteur du lundi 12 février prochain.

- **Demande d'une association**

Le Conseil Municipal refuse que la clé du local permettant d'accéder au système de chauffage de la salle des fêtes du Rousset soit remise avec les autres clés de cette salle. La demande en avait été motivée par le fait que cela éviterait à un tiers d'avoir à se déplacer pour remédier au problème rencontré au niveau du chauffage lors d'une occupation de la salle (d'autant plus lorsqu'il se manifeste en soirée).

- **Consommation électrique,**

Monsieur Despins mentionne que les nouveaux contrats avec EDF vont générer une augmentation de la facturation.

Il conviendra donc d'être vigilants au niveau des consommations. Dans un premier temps, une attention particulière sera apportée pour celles relevant du bâtiment de la Mairie du Rousset dont la facturation s'avère importante.

- **Bulletin communal,**

Une réunion est prévue le jeudi 8 février à 19 h à la mairie de Marizy pour faire le point sur les articles.

- **Bons pour le fleurissement,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, acte le principe d'un bon délivré à chacune des 6 personnes s'étant inscrite au concours du fleurissement 2023.

Chaque bon portera le nom de son bénéficiaire, aura une valeur de 30 euros à faire valoir pour l'achat de fleurs auprès du magasin Vival de Marizy.

- **Questionnaire sur la planification écologique,**

Les services préfectoraux ont transmis un long questionnaire sur cette planification écologique.

Monsieur le Maire souhaite qu'un groupe d'élus soit constitué afin que la réponse à ce questionnaire soit collégiale.

- **Location de la salle des fêtes du Rousset du 13 -14 janvier 2024.**

Suite à cette location de la salle des fêtes, il s'est avéré que le locataire suivant a eu à relaver toute la vaisselle et à nettoyer certains équipements (tables, chaises, ...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder au locataire du 27-28 janvier 2024, une réduction de 50 % applicable sur le tarif de la location (charges non comprises).

- **Achat de livres de Madame Denise BUCHILLET**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour l'achat de 10 exemplaires du livre de Madame Denise BUCHILLET, ancienne enseignante de l'école du Rousset et ancien maire du Rousset (montant total de la dépense : 70 euros).

La séance est levée à 0 h 25.